

ZAMANI VIB

Type : Constitution de société

Edition : ffff

Parution web : 2025-10-17

Parution print : 2025-10-17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/10/2025, il a été constitué une SASU dénommée :
ZAMANI VIB

Siège social :

2 chemin de la Marmite Géante, 97620 BOUÉNI

Capital :

200€

Objet :

Activités événementielles et culturelles Animations artistiques mobiles : spectacles vivants, ateliers créatifs, projections en plein air Accor

Président :

M. ALI SAID, 2 chemin de la Marmite Géante, 97620 BOUÉNI.

Durée :

99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU